

L'actu du jour

Recenser les Français : quelle drôle d'idée !

Le recensement 2020 a commencé le 16 janvier. Pendant cette grande enquête de plusieurs semaines, un institut spécialisé, appelé Insee, compte une partie des personnes vivant sur le territoire français. Mais à quoi ça sert ?



© Juliette Pavy / Hans Lucas / AFP.

Estimer combien nous sommes en France

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est l'organisme chargé par l'État de faire **le recensement** de la population française. Chaque année, il s'intéresse à environ **5 millions de foyers**, dans **8000 communes**. Pour compter les habitants de chaque logement, il distribue **des questionnaires**, à remplir avec un agent de l'Insee ou sur Internet.

L'Insee peut ainsi estimer l'ensemble de la population, en additionnant les résultats des cinq recensements les plus récents. Grâce à cette méthode, on sait que **la France a aujourd'hui plus de 67 millions d'habitants !**

Mieux nous connaître

Lors du recensement, les agents de l'Insee ne se contentent pas de compter les habitants. Ils notent aussi leur **âge**, leur **sexe**, leur niveau d'**études**, leur **profession**, les moyens de **transport** qu'ils utilisent, la composition de leur **famille**, la taille de leur **logement**, etc.

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le recensement 2020 a lieu du 16 janvier au 7 mars, en France.

L'Insee analyse ensuite ces informations et s'en sert pour **publier des statistiques**. C'est-à-dire qu'à partir des observations de ses agents, l'Insee décrit la population française avec des chiffres.

Répondre à nos besoins

Le recensement établit officiellement le nombre d'habitants des villes et des villages français. C'est important, car plus une commune est peuplée, plus l'État va lui donner des **aides financières** élevées, et plus elle aura d'élus à son **conseil municipal** (un groupe de conseillers qui assistent le maire). De plus, les dirigeants politiques utilisent les résultats du recensement pour **prendre certaines décisions**. Par exemple, les maires peuvent choisir de **construire des bâtiments**, comme des crèches, des hôpitaux, des transports en commun, des logements sociaux, etc. en fonction des besoins des habitants.

Des **associations** et des **entreprises** s'intéressent aussi au recensement. Il peut les aider, par exemple, à savoir où s'installer, pour répondre au mieux aux demandes de la population.

Élise Rengot

Envie d'en savoir plus sur le recensement ? Si tu es abonné(e), retrouve plus d'informations dans ton *1jour1actu* n° 261.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)